

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalization d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas problecable que instatiotions classées pour la profection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en motière d'environnement

Avant de remplir cette demande, live attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'erregistrement

23/01/2013

F01113P0021

1. intitulé du projet

Construction d'un projet tertiaire (Lot B) d'environ 12 500 m² SDP répartis sur deux bâtiments, sur la commune de Champs-sur-Marne (77). Ce projet constitue la deuxième phase d'un projet global de 25 000 m² SDP de bureaux.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

12.1 Personne physique

Nom

Prézoro

2.2 Personne morale

Denomination ou raison sociale

Les Nouveaux Constructeurs Entreprise

Nom, prénom et quaire de la pesanne habilitée à representer la personne morale

LE MOEL Stéphane - Directeur Général de L.N.C.E.

RCS / SIRET

1513121191817115121611010101111

Forme protogue SAS à Associé unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuis et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rabrique et sous rabriique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et attlères de la subrique
36	Travaux de construction réalisés en une ou plusieurs phases, d'une surface de plancher comprise entre 10 000 m² et 40 000 m².

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées un présent formulaire les pièces énoncées à la subsique 8.1

Elle garantif un croit d'accès et de rectification pour ses données auprès du service destinataire

4.1 Nature du projet

Sur un terrain sis angle Avenue Ampère - Rue Nelson Mandela à Champs-sur-Marne (77) d'une surface de 5 314 m² pour la deuxième phase du projet, et d'une superficie totale de 10 934 m² (références cadastrales AE 122p et AE 123p):

Construction d'un ensemble immobilier tertiaire d'environ 12 500 m² SDP et d'environ 166 places de stationnement répondant aux standards de bureaux internationaux, dans le respect de la RT 2012, dans le cadre d'une démarche H.Q.E. Un soin particulier sera apporté au projet paysager (espaces extérieurs), partie intégrante du programme afin de garantir la continuité du paysage et de la biodiversité existante.

Ce programme s'inscrit dans un projet tertiaire plus global d'une superficie totale de 25 000 m² SDP et 330 places de stationnement environ.

Tallative seuts au la lervier 1979 relative à l'informatique, qua ficties et qualiterés s'applique qua damées nominatives partées dans se formulaite.

4.2 Objectis du projet

Le projet s'inscrit dans le développement de la ZAC de la Haute Maison dont l'EPAMARNE est l'aménageur. L'objectif de ce projet est d'apporter une offre tertiaire significative à la Cité Descartes afin de répondre aux demandes des grands utilisateurs.

La proximité immédiate de la station Noisy-Champs (RER A), et à moyen terme d'une des stations du Grand Paris, fait de ce site un endroit stratégique pour un développement d'activité économique tertiaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée prévisionnelle de 20 mois pour chacune des phases ou de 24 mois pour la totalité du projet dans le cas où les deux phases seraient concomitantes.

4.3.2 dans so phase d'exploitation

Le projet permettra d'accueillir une ou plusieurs entreprises pouvant regrouper jusqu'à environ 1 000 postes de travail pour chacune des deux phases.

Le plan d'aménagement de zone (PAZ) sera pleinement respecté en terme de nombre de places de stationnement.

	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou serv dive de l'État compétente en matière d'envir							
Autorisation d'utilisation ou d'occupation des sols (Permis de Construire).								
4.4.2 Précisez lei pour quelle procédu	ure d'autorisation se formulaire est rempli							
4.5 Dimensions et caractéristiques du r	projet et superficie globale (assiette) de l'apération -	préciser les unités de mesure utilisées						
	eurs caractéristiques	Valeur						
	 Surfaces bâties Nombre de places de parkings Surface parcelle 	Environ 12 500 m² de SDP. Environ 166 places. 5 314 m²						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques long. 2 ° 3	4 57 1 40 48 50 42 0						
Angle Avenue Ampère – Rue Nelson Mandela 77420 CHAMPS SUR MARNE		", 23" c) et b). 32"; 41" et 42". "						
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Opi Non X						
4.7.1 Si oui, cette installation ou ce	if ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Qui Non						
47.2 Si oui, à quelle date a-t-il été								
		X						
4.8 Le projet s'inscrif-il dans un programme de travaux ? Out — Non — Non								
Le programme est composé de 2 projets tertiaires d'une surface respective d'environ 12 500 m² SDP, soit au total 25 000 m² SDP. (Un dossier d'étude d'impact au cas par cas est déposé concomitamment pour la 1 em phase du projet).								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fictiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un civit d'accrés et de reptification pour ces données cuprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée								
5.) Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet?								
Le site actuel est libre de toute construction et occupation								
 La parcelle se si 	La parcelle se situe dans le périmètre de la ZAC de la Haute Maison							
			urbarisme (ensemble des documents d'urbanisme es sols sur le l'eurhacé de votre projet ? Non					
Si sui, intitulé et date d'approbation Précisez le ou lex réglements applicables à la zone du projet	Le terrain est soumis au plan d'aménagement de zone (PAZ) de la ZAC de la Haute Maison approuvé par arrêté préfectoral n°75/MELATT/369 du 15 décembre 1986. Ce PAZ est en cours de modification. L'approbation de cette dernière devrait intervenir dans le courant du 1 ^{er} trimestre 2013.							
environnementale ?			es alocuments ont-ils fait fobjet al'une évaluation Out Non X					
	nt par	tous m	ne d'implantation envisagée : noyens utiles, notamment à partir des informations aispanibles sur le site internet uv.fr/etude-impact					
Le projet se saue-1-il :	Oui	Non	lequel/laquelle ?					
alains une zone nativielle al'interêt écologique. faunistique et flaristique de type (au II (ZNIETT) au cauverte par un amêté de protection de biotope ?		X						
en zone de montagne ?		X						
sur le femilione d'une commune liftoralle ?		X						
dans un pare national, un pare naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un pare naturel régional ?		X						
sur un ferritoire couvert par un pism de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en pous al'élaboration ?		X						

La lai nº 78-17 au sijanvier 1978 relative à l'informatique, aux fiorties et aux lipenés s'applique aux données nominatives portées dans de formulaire. Elle garantif un droit d'apolès et de recification pour ces données auprès du service destinatoire



_				
Į	dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
	dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
	dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si out, est-il prescrit pu approuvé ?	X		La ville de Champs-sur-Marne est couverte par un plan de prévention des risques : - un PPRN prescrit : inondation et sécheresse - un PPRN approuvé : inondation Zonage sismique de la commune : 1 (risque très faible)
	dans un site ou sur des sois poliués ?		x	
	dans une zone de répartition des eaux ?		X	
	dans un permètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné a l'alimentation humaine ?		X	
	dans un site inscrit ou classé ?		X	
	Le projet se situe 4-1, dans ou à proximité :	Oui	Men	Lequel et à quelle distance ?
	al un site Natura 2000 로		X	
	afen monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de (UNESCO 2		X	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1973 relative à l'informatique, aux liatiers et aux liaenés s'applique aux données northratives portées dans de formulaire.

 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine 					
5.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoit les incidences suivantes ? Veullez compléter le tableau suivant :					
Dom a ines d	Domaines de l'environnement :			De quelle nature ? De quelle limportance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-1-8 des prélèvements d'eau ?		x		
	Impliquera-t-il ales arainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau soutenaines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources natureilles du sol ou du sous-soil ?		X		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des alégradations des destructions de la biodiversité existante : faune flore, habitats, pontinuités		X	Nous nous efforcerons de conserver les arbres significatifs présents sur le site et un soin particulier sera apporté au projet paysager du programme afin d'être le plus proche de la biodiversité existante. De plus, une large surface de pleine terre sera conservée en cœur d'îlot. Par ailleurs, une gestion des eaux pluviales par récupération sera mise en place afin de limiter la consommation.	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X		

La lai nº 78-17 du é janvier 1978 relative à l'informatique, que fichiers et aux libertés s'applique aux données transinatives portées dans de formulaire. Elle glatantif un arait d'applès et de rectification pour pes données auprès du service destinataire

	Engenaire-1-it ta consortimation d'espaces naturels agricoles, forestiera, maritimes ?	x	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	Le site ne fait pas parti du périmètre du plan annexé à l'arrêté préfectoral du PPRN.
	Engendre-1-4 des risques sanitaires ? Est-11 concerne par des risques sanitaires ?	X	
Commodifés de vioisinage	Est-il source de bruit ? Est-il conderné par des ricisances sonores ?	X	
	Engendre-t-li des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-1-11 des vibrations ? Est-11 concerné par des vibrations ?	X	

La lai 1º 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fiotilets et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans de formulaire. Elle garantif un drait d'applés et de rectification pour des données auprès du liervice destinataire.

	and the second second section of the second section is a second section of the second section of the second section se	-		
	Engenalte-t-il des émissions fumineuses? Est-il doncerné our des émissions jumineuses ?		x	
Pollutions	Engendre-1-8 des rejets polluants dans l'air 7		X	
	Engendre-I-II des rejets hydrautiques ? \$1 out, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-ii for production of effluents au ple déchets non dangereux, ineries, dangereux ?		X	
Politimoine / Cladre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au politimoine prohitectural, autturel, archéologique et payzaget ?		X	
	Engendre-1-8 ales modifications sur les activités humaines (agriculture sylviculture urbanisme / aménagements) ?		X	

La lai nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fictiles et aux libertés s'applique aux données nominatives partées dons de formulaire. Elle garantit un drait d'adolès et de rectification pour des données auprès du service destinataire

6.2 Les incidences du projet identitiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Nom
Les incidences de la deuxième phase du programme seront cumulées avec la première phase de celui-ci.
6.3 Les incidences du projet vientifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Our Non X Sibuil décrivez lesqueit
7. Auto-évaluation (facultatil)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fosse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Espliquez pourquoi.
Le projet prévu ne semble pas nécessiter une étude d'impact pour les raisons suivantes :
 Il s'agit d'un projet tertiaire situé dans une ZAC dotée d'un PAZ approuvé et ayant elle-même fait l'objet d'une étude d'impact en 2009 (que nous vous joignons en annexe) à l'occasion de la modification du dossier de sa création.
 L'environnement immédiat du site fait preuve d'une urbanisation affirmée et le projet ne fera que confirmer ce caractère.
 Le projet sera étalé sur une large parcelle ainsi le projet sera aéré et comprendra de nombreux espaces verts (cœur d'îlot largement paysager avec préservation de la pleine terre).
 Tous les efforts seront faits pour conserver la biodiversité existante (conservation des arbres remarquables notamment)
 Le projet s'inscrira dans une démarche environnementale avec le respect de la RT 2012, et des normes HQE.

		8. Annexes							
8.1 Annexes obligatoires									
	Cojet								
î	L'annexe n	n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'auvrage au pétitionnaire » - non publiée :	X						
2	alextraitu ac	artagraphiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3			X						
4		o projet au , pour les troivaux, auvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8° , 10° , et b), 32° , 41° et 42° un projet de tracé ou une envelappe de tracé ;	X.						
Sauf pour les travaux, auvrages ou aménagements visés aux subriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 43° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évalutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 (100) et 1/5 (100). Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et temains avoisinants ainsi que les candux, plans d'eau et cours d'eau;									
S 2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire									
		pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire al'évaluation, ainsi que les Jelles elles se rattachent	5						
		Objet							
	Etude d'imp	pact de la ZAC de la Haute Maison de mars 2009 réalisée par IngESPACES	٦						
	<u>-</u> .								
		Engagement et signature							
A	e certile sur	Finanneur l'exactifude des renseignements ci-dessus							
	Fait à	Paris ie 21 janvier 2013							
	úignature	Style							

La lei nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, quix libriles et aux libertés s'applique aux données nominatives ponées dans de formulaire. Elle garantif un atoit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinatoire

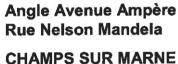


Plan de situation





3







Photos du site





Vue depuis la rue Nelson Mandela



Vue depuis la rue piètonne



Vue depuis l'avenue Ampère



ANNEXE 3 (suite)



Photos de l'environnement proche



Rue Nelson Mandel



Avenue Ampère



Boulevard Archimède (immeuble voisin)







Plan Masse du Projet global

2^{ème} phase du projet





Plan des abords du projet Etats existants





Immeubles résidentiels de la rue Nelson Mandela





Terrain voisin libre de toute occupation



Immeuble limitrophe tertiaire



Immeubles résidentiels avec commerces en rez-de-chaussée





Avenue Nelson Mandela



Vue du rond-point